

ASSEMBLEE DE QUARTIER SUD

11 mai 2017

COMPTE RENDU

Ti Penher – 25 participants

Introduction de la soirée

Myrienne COCHE, 1^{ère} Adjointe en charge de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, de l'Habitat et du Logement ouvre cette assemblée de quartier Sud en excusant Madame Le Maire et en présentant l'ordre du jour.

I. Les coupures d'éclairage public

Eric MAHE, Conseiller délégué aux travaux de voirie, à la propreté urbaine, à la gestion des espaces verts et publics, aux déplacements et à la politique de stationnement présente ce sujet dont l'enjeu est très important pour la Municipalité qui a adopté un Agenda 21 sur lequel un travail est mené depuis septembre 2015 avec le lancement d'études sur le « patrimoine voirie, éclairage... ».

Suite à ce diagnostic porté par Morbihan Energies (Cf. encadré ci-contre), les élus décident de lancer une démarche de concertation sur l'éclairage public afin de les aider dans leurs prises de décision.

De février à décembre 2016, **un atelier citoyen**, composé de 15 Lanestériens volontaires, s'est réuni pour débattre, réfléchir et faire des propositions concrètes aux élus.

Établissement public de coopération intercommunale, le Syndicat [Morbihan énergies](#) regroupe les 253 communes du département. En leur nom, il contrôle et organise la fourniture et la distribution d'électricité dont l'exploitation a été confiée à ERDF.

Au service des communes, [Morbihan énergies](#) assure à leur demande des missions de **maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre** sur l'ensemble du département dans des domaines variés. Il conduit ainsi des travaux d'extension, de renforcement, d'effacement et de sécurisation sur le **réseau électrique**.

Mais il réalise aussi en **éclairage public** des travaux d'investissement, de rénovation ou des opérations de diagnostic et de maintenance. En la matière, il est maître d'ouvrage délégué de 247 communes du département.

Le Syndicat est également un acteur du déploiement des **bornes de recharge** pour les véhicules électriques et de la **fibre optique** en Morbihan. Il intervient enfin dans le domaine des **énergies renouvelables** (maîtrise, production, développement, achats) du gaz et des réseaux de chaleur.

Une expérimentation a été conduite durant l'été 2016 pour tester les propositions. Cette expérience positive a motivé le choix d'appliquer des coupures de l'éclairage public sur le territoire.

L'ensemble des documents sont accessibles sur le site Internet de la Ville.

Eric MAHE rappelle les **objectifs principaux** de la Municipalité :

- Eclairer juste et mieux
- Réduire la consommation énergétique

Concrètement ?

Les élus ont décidé :

- Une coupure généralisée sur toute la ville
 - A partir du 01 juillet 2017
 - Dimanche au jeudi : minuit à 5h
 - Vendredi et samedi : 1h à 5h
- Des exceptions : les axes principaux (la rue Jaurès, les avenues Croizat, Kesler Devillers et Mitterrand)

Les élus s'engagent à réinvestir les économies réalisées dans la modernisation du parc d'éclairage public.

Exemples :

- Installation de luminaires LED (exemple dans le nouveau lotissement de Lann Gazec)
- Une gestion intelligente à distance

Réactions et questions des participants	Réponses des élus
-C'est positif. -C'est normal. -Ce serait toute l'année ? Même l'hiver ? -Moi, je préférerais les halos.	-Oui -C'est une diminution de l'éclairage jusqu'à 10% d'intensité. Cela forme un halo lumineux qui donne juste un repère. C'est le genre de propositions que nous allons travailler dans le cadre de la modernisation du parc qui sera permise grâce aux économies.
Le chemin de ronde près de la DCN sera éteint ?	-Il restera allumé pour des raisons de sécurité anti-intrusion, notamment dans le contexte actuel.
-Les avenues Billoux et De Gaulle qui sont pourtant des grands axes ne sont pas éclairées ?	-Rien n'est figé. L'extinction sur tout le territoire est une étape essentielle. Les remarques des citoyens seront prises en compte. Mais il faut laisser un temps d'adaptation.
-Je crains que cela engendre des cambriolages.	-Il n'y a pas eu de délits dans les quartiers concernés par l'expérimentation. La lumière favorise les regroupements. Au Scarh où il n'y a pas de lumière, il n'y a pas de regroupement.
-Les commerçants et entreprises seront-ils invités à faire la même chose ?	La Ville doit s'engager et montrer l'exemple. Et les gens font plus attention à leurs dépenses. -600 000€ de facture d'éclairage dont 300 000€ d'éclairage public et autant pour les bâtiments. La Ville a commencé à baisser sa consommation. Se pose la question des usages. Des oublis d'éteindre. Mais des détecteurs de présence commencent à être installés.
-Et dans les salles de sport qui sont allumées très tard ?	-Il est possible de mettre des bandes lumineuses. Un bureau d'études est missionné pour rentrer dans le détail des modalités de coupure.
-Dans ma rue, les lampadaires sont au centre des 2 voies. S'ils sont éteints, une voiture pourrait rentrer dedans ?	-L'exemple du Pont Saint-Christophe montre que l'on peut mettre moins de mats qui sont plus beaux que les précédents.
-Ce serait mieux d'harmoniser les mats, de les intégrer dans le paysage ! Plus esthétique !	

II. L'actualité du quartier

1- Les travaux de la rue Stosskopf

Eric MAHE, Conseiller délégué aux travaux de voirie, à la propreté urbaine, à la gestion des espaces verts et publics, aux déplacements et à la politique de stationnement présente les aménagements du giratoire de la médaille militaire.



Les travaux vont démarrer dans la rue Stosskopf : le giratoire doit subir des modifications afin de le rendre accessible aux porte-chars qui devraient l'emprunter 1 à 2 fois par mois.

En effet, la convention signée entre la DCNS et Kership pour la fabrication de frégates, entraîne la circulation de porte-chars volumineux qui ont des difficultés de braquage actuellement.

Les pavés actuels vont être remplacés par un cercle de résine. Un arbre gênant sera enlevé et, probablement, la clôture également. La DCNS prend en charge la totalité du montant des travaux soit 25 000€.

2- Les aménagements du Parc à huiles

Myrienne COCHE, 1^{ère} Adjointe en charge de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, de l'Habitat et du Logement présente le sujet en revenant sur la genèse du projet et l'histoire des lieux.



4

Ce site est la propriété du Ministère de la Défense qui souhaite le vendre depuis des années car il n'en a plus l'utilité. La Municipalité étant intéressée, le Ministère de la Défense lui a demandé de présenter un projet qui a été réfléchi et travaillé avec le Conseil de quartier. Ce projet initial, datant de 2008, prévoyait un programme de 45 logements et une zone commerciale et d'activités de 800 m².

Les études de dépollution ont été rendues publiques en 2014 ; en juin 2016, la modification du PLU transforme cette zone UM [zone destinée à accueillir les installations et les bâtiments nécessaires aux besoins de la Défense Nationale, à l'exclusion de tous autres modes d'occupation ou d'utilisation du sol] en zone d'urbanisation. Parallèlement, la Ville lançait sa consultation de promoteurs qui n'a reçu qu'une seule réponse qui s'éloignait du cahier des charges. Le porteur de projet proposait la construction de 66 logements et soulignait le besoin d'une surface commerciale jusqu'à 3000 m² pour que celle-ci soit viable.

Entretemps, Bretagne Sud Habitat, propriétaire des immeubles du Penher, s'est déclaré prêt à réfléchir à la rénovation urbaine du Penher, mise en en attente en raison des rénovations des quartiers de Kesler et Kerfréhour, car le bâti est vieillissant.

Aussi, la Ville est amenée à réfléchir autrement son projet afin d'intégrer le quartier du Penher et le Parc à huiles dans un ensemble commun et de répondre à la problématique commerciale du secteur.

Une rencontre est prévue le 01 juin avec le Ministère de la Défense pour présenter :

- L'appel d'offre infructueux
- La réflexion du site à une échelle plus importante où les logements pourraient être situés sur le Parc à huiles et la partie commerciale, au cœur du projet, sur le Penher.

Questions des participants

Réponses des élus

<p>-Qui paye la dépollution du site ?</p> <p>-Comment sera desservi un commerce au cœur du Penher ?</p> <p>-Je vois mal comment un commerce pourrait être là ?</p> <p>-Les architectes accompagnant le projet initial étaient parfaits ; C'était un grand projet !</p>	<p>-Le Ministère de la Défense</p> <p>-La réflexion sur ce site va plus loin. Elle intégrera les déplacements et les transports, y compris pour la DCNS. Continuité du réseau de bus jusqu'au rond-point de la médaille militaire.</p>
--	--

3- Questions libres à la Municipalité

Questions des participants	Réponses des élus
<p><u>Problème d'écoulement dans la rue Alfred de Musset</u></p> <p>-Comment on fera quand on sera inondé ?</p> <p>-La chaussée est plus haut qu'avant.</p> <p>-Le puisard n'est plus aux normes. J'appelle souvent la Municipalité pour déboucher le puisard.</p>	<p>La rue a été rénovée avec une recharge d'enrobé. Cela a coûté 65 000€.</p> <p>C'est une rue très ancienne dont la rénovation exigerait un coût très élevé. L'urgence fut de refaire la voie très abimée.</p> <p>Il a été fait le maximum avec les moyens alloués. Proposition d'aller voir s'il y a des débordements et inondation lors de prochaines grosses pluies.</p>
<p><u>Les travaux de la rue Pierre et Marie Curie</u></p> <p>-Je n'ai pas compris l'urgence de ces travaux et pourquoi ils n'ont pas été couplés avec ceux de la fibre.</p> <p>-C'est le choix de la mairie de ne pas mettre de passage piétons ?</p> <p>-Quand on est chauffeur, on ralentit devant les passages piétons.</p>	<p>La Ville réalise des diagnostics tous les ans. Cette rue présentait un faïençage important. Il s'agit de microfissures où l'eau peut pénétrer avec un risque que tout se dégrade.</p> <p>Les rues anciennes sont plus fragiles avec un péril pour le support.</p> <p>L'installation de la fibre utilise le réseau existant.</p> <p>En zone 30, on ne met pas de passage piéton, on évite tout traçage au sol.</p> <p>Suite à des remontées d'usagers, on peut aménager une signalétique.</p>
<p><u>Des pistes cyclables rue Stoskopf ?</u></p> <p><u>Voies cyclables au niveau du lycée ?</u></p>	<p>Quand on peut, on le fait.</p> <p>C'est inscrit dans le chemin cyclable. La priorité, aujourd'hui, c'est la rue Zédé.</p> <p>La volonté politique est de faire plus, de donner plus de place aux cyclistes et piétons. De telles propositions peuvent être faites dans le cadre du Budget participatif (cf. ci-dessous)</p>
<p><u>Rues Stoskopf et Capitaine de Mauduit ?</u></p> <p>Où en-est la réunion avec la DCNS ?</p> <p>Il y a une amélioration mais il y a toujours un manque de civisme.</p>	<p>Après une réunion de travail avec les élus, le Maire a interpellé le directeur de la DCNS pour mettre en place une réunion élus/DCN.</p> <p>Le contrôle de vitesse et le comptage va être mis en place rue Capitaine de Mauduit.</p>

4- Le point proximité

Philippe GARAUD, Conseiller municipal à la proximité fait un retour sur les fiches de proximité remplies lors du temps de rencontre en amont de l'assemblée de quartier.

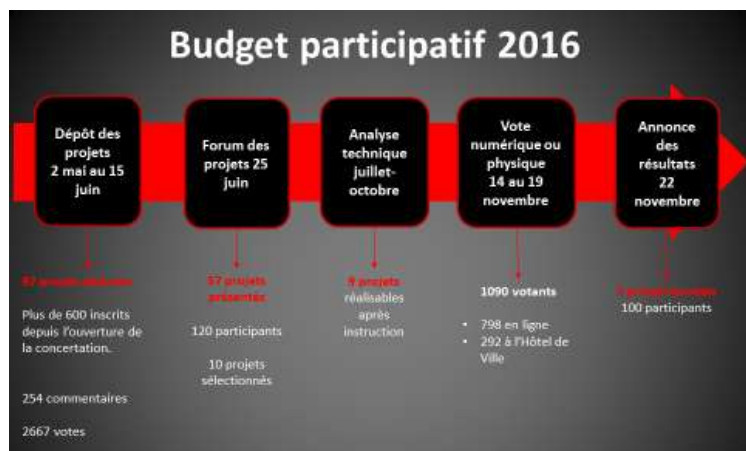
Les thèmes qui ressortent sont les suivants :

- Le stationnement et la vitesse
- Le manque de marquage au sol en zones 30
- Des vols dans les caves d'immeuble

III. Le budget participatif 2017

Michelle JANIN, Adjointe en charge de la Citoyenneté, de la Démocratie participative et du développement local, présente la nouvelle édition 2017 aux participants qui ont tous entendu parler de ce dispositif.

Rappel du budget participatif 2016 :



Le budget participatif 2017, c'est quoi ?

- 100 000€ - 2,5% du budget d'investissement
- Les Lanestériens proposent des projets
- Les Lanestériens décident des projets retenus dans l'enveloppe de 100 000€

Pourquoi un budget participatif ?

- Impliquer les citoyens.
- Proposer des projets répondant à leurs besoins.
- Comprendre ce qu'est un budget public.

Les différentes étapes :



Qui peut participer ?

- Toute personne intéressée pourra présenter un projet
- Tout Lanestérien de + 10 ans pourra voter

Quels projets ?

- Des projets d'investissement
- Des projets d'intérêt collectif
- Un projet par personne
- Dans l'enveloppe de 100 000€

Toutes ces informations sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.lanester.bzh

Questions des participants	Réponses des élus
<ul style="list-style-type: none"> -Il y a eu très peu de votants l'an dernier selon nous. -Pourquoi des copeaux sur l'aire des jeux des tout-petits ? Et pas le même revêtement qu'avant ? -Déçue pour le terrain de bicross. Rien n'est fait, il n'y a même pas de banc. 	<ul style="list-style-type: none"> -Ces copeaux respectent les normes en vigueur (contrairement au sable par exemple). Pour empêcher les chiens d'y aller, une petite barrière va être installée prochainement.